



Ministère de la Culture
et de la communication

Direction Régionale des
Affaires Culturelles

Service Départemental
de l'Architecture et du
Patrimoine du Finistère

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) DOSSIER D'APPROBATION

ARRÊTÉ LE 26 FÉVRIER 2013

APPROUVÉ LE



Ministère de la Culture
et de la communication

Direction Régionale des
Affaires Culturelles

Service Départemental
de l'Architecture et du
Patrimoine du Finistère

AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Pièces du dossier :

- Rapport de présentation des objectifs de l'aire
- Annexe au rapport de présentation : Diagnostic architectural, patrimonial et environnemental
- Règlement de l'AVAP
- Document graphique :
 - 1 - Plan général
 - 2 - Secteur Sud-ouest : Doëlan, le Bourg
 - 3 - Secteur Sud-Est : Le Pouldu
 - 4 - Secteur Nord-Est : Abbaye-Saint-Maurice